

# COMITE SYNDICAL DU 4 avril 2016

---

## COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 4 avril 2016 – 19h00

L'an deux mille seize, le quatre avril à dix neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis à ETAMPES – ECOSITE SUD ESSONNNE, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Stéphane PRADOT – Président le 24 mars 2016, conformément aux articles L 2121-10, L 2122-8 et L 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### CAESE

|                        |                                |
|------------------------|--------------------------------|
| ABBEVILLE LA RIVIERE   | Jean-Philippe GRIFFON          |
| ARRANCOURT             | Martial DELTON                 |
| BOISSY LA RIVIERE      | Dominique LEROUX               |
| BOISSY LE SEC          | Sarah BLONDEAU                 |
|                        | Sophie DARCEL                  |
| BOUTERVILLIERS         | Francis TASSIN                 |
| BRIERES LES SCELLES    | Sylvie JOUARD                  |
|                        | Michel ROULAND                 |
| CHALO ST MARS          | Patrice LAPORTE                |
| CHALOU MOULINEUX       | Claude PINAULT                 |
| CONGERVILLE THIONVILLE | Thierry GUERIN                 |
|                        | Béatrice THOMAS                |
| FONTAINE LA RIVIERE    | Jean Benoit ROYER DE VERICOURT |
| GUILLEVAL              | Yves ABATE                     |
| MONNERVILLE            | Jean-Pierre BELJAMBE           |
| MORIGNY CHAMPIGNY      | Karine NEIL                    |
|                        | Jérôme LENOIR                  |
| ORMOY LA RIVIERE       | Jean Claude REVEAU             |
| PUSSAY                 | Grégory COURTAS                |
| SACLAS                 | Agnès GRAVIS                   |
| SAINT CYR LA RIVIERE   | Jean-Claude POUMAILLOUX        |
|                        | Ludovic CHACHIGNON             |
| SAINT HILAIRE          | Stéphane PRADOT                |
|                        | Bernard LEPRINCE               |

### CCEJR

|       |                     |
|-------|---------------------|
| LARDY | Dominique PELLETIER |
|       | Hugues TRETON       |

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane PRADOT, président, à 19h15.

#### **Point n° 1 : Nomination du secrétaire de séance**

Les membres du comité ont choisi Madame Sarah BLONDEAU de la commune de BOISSY LE SEC comme secrétaire de séance.

#### **Point n°2 - approbation du compte rendu du Comité Syndical du 15 février 2016**

Le compte-rendu du Comité Syndical du 15 février 2016 est approuvé à l'unanimité. Les membres présents sont invités à venir signer le registre des délibérations à la fin de la séance.

En préambule à la réunion, Monsieur Stéphane PRADOT, président, souhaite revenir sur deux points abordés lors du dernier comité syndical du SIREDOM du 31 mars 2016.

## COMITE SYNDICAL DU 4 avril 2016

Il explique que depuis deux ou trois conseils il y a quelques communes dont les délégués ne sont plus convoqués par le SIREDOM. Parmi celles-ci se trouvent des communes du SIROM ainsi que la ville d'Etampes. En parallèle l'ensemble des représentants des communes du SEDRE continuent à recevoir leur convocation.

La 2<sup>e</sup> intervention concernait la délégation de service public de gestion des déchèteries.

En effet, après lecture des documents Mr Jean-Claude REVEAU a découvert dans le bordereau de prix qu'une facturation d'un montant de 5,50€ par habitant était prévue pour chaque collectivité adhérente au SIREDOM. Dans le cas du SEDRE, cela représente environ 130 000€ de frais fixe en plus du coût de traitement des déchets apportés par les usagers. Il a été demandé qu'un avenant à ce marché soit rédigé afin de supprimer cette part fixe.

Il informe l'assemblée que seulement 4 personnes ont voté contre la délégation.

Monsieur le président laisse la parole à Monsieur Grégory COURTAS, vice président au SEDRE et au SIREDOM.

Celui-ci explique que : *en ce qui concerne la ville d'Etampes, elle adhère au SIREDOM en autonomie. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne est devenue Communauté d'Agglomération (CAESE). A cette date la compétence de gestion des déchets a été transférée à la CAESE. Après consultation, le préfet a informé le SIREDOM que la ville d'Etampes n'avait pas à réadhérer au syndicat.*

En ce qui concerne la délégation de Service Public de gestion des déchèteries, l'avenant a bien été demandé au prestataire et il sera présenté lors du prochain comité syndical du SIREDOM.

Monsieur le président informe l'assemblée qu'un recours a été déposé auprès du tribunal administratif par Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI, président de la CAESE. Ce recours pourrait remettre en question l'ensemble des décisions prises par l'assemblée délibérante du SIREDOM si celui-ci devait recevoir un avis favorable.

Il laisse la parole à Monsieur Jean-Claude REVEAU, 1<sup>er</sup> vice président délégué aux finances.

Monsieur REVEAU explique que toutes ces informations posent un problème dans la présentation du budget primitif 2016. En effet, si le coût des déchèteries augmente alors on expose les dépenses en 2016.

19h25 : arrivée de Monsieur Jean-Philippe GRIFFON, délégué de ABBEVILLE LA RIVIERE.

### **Point n°3 – compte de gestion 2015**

Le compte de gestion, fait par la trésorerie, est identique au compte administratif, fait par le SEDRE, au 31 décembre.

Le résultat de l'exercice 2015 est de :

- en investissement : - 19 799,01 €

- en fonctionnement : 58 826,48 €

Le déficit de la section d'investissement est dû à la reprise de la subvention de la région prévue sur 4 ans (49 476,00 €/an).

Le résultat de clôture de l'exercice 2015 est de :

- en investissement : 465 597,22 €

- en fonctionnement : 440 630,44 €

Dont il convient aux membres du comité de voter le report selon les formes de droit.

Il est approuvé à l'unanimité.

### **Point n°4 - compte administratif 2015**

Il est présenté par le 1<sup>er</sup> vice président.

Le compte administratif est identique au compte de gestion.

Les dépenses et recettes sont réparties comme indiqué dans le tableau ci-joint.

|                       | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|-----------------------|-----------------|-----------------|
| <b>INVESTISSEMENT</b> | 164 362,93      | 144 563,92      |
| <b>EXPLOITATION</b>   | 2 508 075,85    | 2 566 902,33    |

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

## COMITE SYNDICAL DU 4 avril 2016

A la suite de ce vote, le SEDRE étant un Service Public Industriel et Commercial, l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement doit faire l'objet d'une décision de l'assemblée délibérante.

|  | INVESTISSEMENT | EXPLOITATION   |
|--|----------------|----------------|
| Résultat à la clôture<br>De l'exercice précédent | + 430 429,45 € | + 406 770,74 € |
| Résultat de l'exercice 2015                      | - 19 799,01 €  | + 58 826,48 €  |
| Résultat de clôture 2015                         | 465 597,22 €   | 440 630,44 €   |

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

### **Point n°5 - budget primitif 2016**

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de : 3 105 873,22 €

Les dépenses les plus importantes sont :

- la collecte : 1 054 000,00 €

- le traitement : 1 175 000,00 €

La recette principale provient de la redevance incitative pour un montant provisoire de : 2 350 000 €, à laquelle s'ajoute les retours de filières (écoemballages et écofolios) pour 240 000 €.

Monsieur REVEAU présente le budget primitif ligne par ligne.

Les membres du comité présents approuvent à l'unanimité le budget primitif.

20h : départ de Monsieur Hugues TRETON, délégué de LARDY.

Monsieur Patrice LAPORTE de la commune de CHALO ST MARS demande à Monsieur REVEAU comment fluctue la trésorerie sur une année. Ce dernier répond qu'aujourd'hui nous avons environ 500 000€ en trésorerie soit environ 2mois de fonctionnement et, à ce jour, nous avons environ 300 000€ encaissés par la trésorerie qui seront reversés au SEDRE par la CAESE très rapidement. Le seul problème vient de LARDY dont les factures n'ont pas été envoyées aux usagers de la commune. ESD nous a assuré que cela serait fait dans les 2 semaines.

Monsieur le président explique que c'est mieux d'avoir une réserve car elle nous permet de pouvoir travailler plus sereinement et non dans la précipitation par peur d'avoir un compte débiteur.

Monsieur Martial DELTON de la commune de ARRANCOURT demande ce qu'il en est du montant des impayés pour 2015.

Monsieur REVEAU l'informe qu'ils sont d'environ 5% contre 10% l'année précédente. Cette amélioration est surtout due à un meilleur suivi de la part de la trésorerie (relances, OTD, ...).

### **Point n°6 - participation du syndicat aux mutuelles des salariés**

D'après la circulaire d'application NOR RDFB1220789C du 25 mai 2012, les collectivités territoriales doivent participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Monsieur Stéphane PRADOT explique que ce n'est pas une mutuelle prise par le syndicat mais une participation à celles déjà détenues par les employés.

Les membres acceptent à l'unanimité cette participation.

En conclusion, Monsieur le président tient à préciser qu'à ce jour il n'a pas plus d'information sur l'avenir du SEDRE au-delà du 31 décembre 2016. Un autre syndicat serait peut-être intéressé par une fusion, mais il n'y a pas de réels contacts qui ont été pris.

Fin de la séance à 21h15.